

Circulaire n° 96-230 du 1^{er} octobre 1996

Mise en oeuvre d'une éducation à l'orientation dans les lycées d'enseignement général et technologique.

NOR : MENL9602627C

La décision d'orientation doit rester de la responsabilité personnelle du lycéen et de l'étudiant. Ce choix doit être préparé par une éducation et une information approfondies.

Parallèlement à la démarche d'éducation à l'orientation engagée au collège, il est nécessaire que les lycées d'enseignement général et technologique mènent une politique résolue de conseil pour l'orientation et d'information sur les enseignements et les professions. La réforme prochaine des enseignements supérieurs, l'évolution rapide de l'environnement économique renforcent la nécessité d'aider les élèves à saisir la portée de leurs choix d'orientation.

Pour donner à chacun les outils d'analyse et les connaissances qui peuvent fonder une décision raisonnée, les lycées d'enseignement général et technologique sont appelés à élaborer, en étroite relation avec le Centre d'information et d'orientation, un programme annuel d'éducation à l'orientation.

I. FINALITÉS DE L'ÉDUCATION A L'ORIENTATION EN LYCÉE

Que les études au lycée soient d'abord conçues comme une préparation du baccalauréat ne saurait dispenser les élèves d'une réflexion sur leurs poursuites d'études. A l'issue du lycée, les élèves doivent pouvoir se déterminer en pleine connaissance des exigences des enseignements supérieurs et de leurs débouchés. Au cours des trois années du lycée, une éducation à l'orientation doit permettre la construction progressive de choix de formation hiérarchisés.

A) EN CLASSE DE SECONDE

Il s'agit de faire pleinement jouer à la classe de Seconde son rôle de détermination, en prenant appui sur les possibilités de découverte qu'offrent les options, ce qui doit d'abord se traduire par une meilleure préparation au choix d'une série du baccalauréat.

Cela peut être conduit en approfondissant les compétences déjà acquises dès le collège dans l'approche des activités professionnelles et de l'environnement social et économique, en informant sur les caractéristiques des différentes séries du baccalauréat et les voies de formation qui les prolongent, en s'attachant à remettre en cause les représentations stéréotypées, en prenant appui sur la construction d'une image de soi positive et réaliste. Une attention particulière sera apportée à l'information des jeunes filles sur leurs possibilités de poursuites d'études dans les formations scientifiques et technologiques.

B) EN CLASSE DE PREMIÈRE

Le choix d'une série du baccalauréat ayant déjà été effectué, on conduira les élèves à réfléchir sur les enseignements de spécialité de Terminale et on organisera une exploration plus précise des poursuites d'études possibles dans les formations supérieures.

On fera le lien, en s'appuyant sur les documents nationaux et académiques disponibles, entre offre de formation, nationale ou locale, exigences et contenus des formations et possibilités d'entrée dans la vie active.

C) EN CLASSE TERMINALE

Les élèves seront amenés à réfléchir sur les poursuites d'études possibles, sur les exigences des formations et à préciser l'idée qu'ils se font des métiers et professions.

II. ORGANISATION

A) UNE MISE EN OEUVRE CONCERTÉE

Le programme annuel d'éducation à l'orientation, intégré au projet d'établissement, est élaboré sous la responsabilité du chef d'établissement ; il implique prioritairement les professeurs principaux, les conseillers d'orientation-psychologues, les documentalistes, les conseillers principaux d'éducation, mais concerne également les autres membres de l'équipe éducative. Il est bien évident que les professeurs des différentes

disciplines sont en situation d'aider chaque élève à prendre la mesure de ses potentialités et que tous les enseignants concourent à enrichir la représentation que les élèves se font du monde environnant. Il appartient à l'équipe éducative de choisir les méthodes et outils qui seront utilisés en complément des documents fournis par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions.

A tous les niveaux, l'équipe éducative, et plus particulièrement le professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue, veilleront à conseiller individuellement les élèves chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

L'activité des élèves et leur responsabilité dans l'organisation des actions seront constamment recherchées. Les délégués de classe peuvent utilement se voir confier un rôle en ce domaine.

Les actions retenues s'inscrivent dans un calendrier prévisionnel articulant les actions relevant de l'établissement avec les actions d'initiative académique ou nationale.

B) INDICATIONS DE MISE EN OEUVRE POUR CHAQUE NIVEAU

Il revient à chaque établissement d'expérimenter les organisations les mieux adaptées à son environnement, en prenant appui sur les orientations suivantes :

En classe de Seconde

Dès cette année seront proposées aux élèves des plages obligatoires d'information sur les séries du baccalauréat, leurs débouchés, les grandes lignes des cursus de l'enseignement supérieur, les passerelles et les différentes modalités de formation s'offrant à eux : temps plein, alternance, etc.

Peuvent s'y ajouter des approches plus thématiques, par petits groupes d'élèves volontaires, autour de la connaissance des grands secteurs de l'activité économique, des professions et de leurs conditions d'exercice (compétences, qualités personnelles, contraintes...), de la découverte des champs disciplinaires de l'enseignement supérieur (sciences humaines, sciences, technologies), de la connaissance de soi, de ses goûts et potentialités.

Des clubs, l'identification d'espaces d'éducation à l'orientation dans les centres de documentation et d'information, l'organisation de rencontres avec des intervenants extérieurs, des vidéoconférences, des forums peuvent constituer autant de modalités de mise en oeuvre.

Les réunions parents-professeurs aborderont le choix des séries du baccalauréat et seront l'occasion d'une première individualisation de l'information et du conseil à l'intention des élèves et de leurs familles.

En classe de Première

L'accent pourra être mis sur des rencontres thématiques autour de chacune des séries du baccalauréat en insistant plus particulièrement sur les débouchés, en donnant des informations statistiques sur les réussites (quantitatives et qualitatives) et des informations pratiques (conditions d'accès dans les formations supérieures, organisations, durées, localisations, etc.).

En classe Terminale

A partir des documents nationaux et de la préparation et de l'exploitation de la « semaine portes ouvertes » dans les universités, sera approfondie la connaissance des enseignements supérieurs : contenus et exigences disciplinaires, méthodes de travail, conditions de réussite. L'intervention d'anciens élèves ainsi que celle d'enseignants-chercheurs prendra ici tout son sens, ainsi que des travaux en petits groupes animés par les professeurs principaux et les conseillers d'orientation-psychologues.

On informera également les élèves sur l'organisation des procédures d'inscription dans les formations supérieures et on les aidera à identifier les lieux ressources pour l'information et l'orientation à l'université et en dehors du système éducatif.

III. ACCOMPAGNEMENT

La réussite de cette nouvelle démarche d'éducation à l'orientation des lycéens suppose, outre l'implication des établissements, un engagement fort des autorités académiques.

Un programme d'actions d'initiative académique devra être arrêté par les recteurs en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (notamment les présidents d'université et les présidents de conseils régionaux) selon les axes suivants :

La mise en oeuvre d'actions d'information, semaine « portes ouvertes » notamment ;

La production coordonnée et rationalisée d'outils et de documents élaborés à l'intention des enseignants et des lycéens ;

La mise en commun des outils statistiques indispensables à l'observation fine du devenir des étudiants ;

L'organisation d'actions de formation des enseignants à cette nouvelle démarche : formation des professeurs principaux à la connaissance du système des formations supérieures, information réciproque des enseignants des lycées et des enseignants-chercheurs sur les continuités disciplinaires ; institution de correspondants-relais dans les disciplines.

IV. CALENDRIER

L'éducation à l'orientation des lycéens sera mise en oeuvre à partir de la rentrée scolaire 1996. Il appartient aux recteurs, après avoir arrêté le programme académique d'information, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des démarches entreprises dans les établissements. Les corps d'inspection compétents en matière d'information et d'orientation apporteront leur concours en relation avec les inspecteurs pédagogiques régionaux des disciplines.

Vous trouverez en annexe le calendrier de mise à disposition des documents de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) élaboré à l'intention des lycées.

Je vous demande de bien vouloir me faire parvenir, sous le présent timbre, *pour le 30 novembre 1996*, le programme des actions à pilotage académique concernant l'éducation à l'orientation que vous aurez arrêté, et de me faire connaître les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en oeuvre.

(BO n° 36 du 10 octobre 1996.)

Annexe

CALENDRIER DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS DE L'ONISEP

1. A L'INTENTION DES LYCÉENS

Destinataires	Période	Produits
Elèves de Terminale	Novembre - Janvier	Mini-guide « Après le baccalauréat » Fiches « Baccalauréat » (par série)
Elèves de Première	Avril	Mini-guide « Après la classe de Première » (nouveau 1997)
Elèves de Seconde	Janvier	Mini-guide « Après la Seconde »

2. A L'INTENTION DES PROFESSEURS

Mémento du professeur principal des classes Terminales, diffusé en novembre.